Crise humanitaire et migration forcée

MEXIQUE-ÉTATS-UNIS - Les enfants et adolescents d'Amérique centrale à la frontière

Guillermo Castillo Ramírez

lundi 12 avril 2021, mis en ligne par colaborador@s extern@s, Guillermo Castillo Ramírez

> « Ce qui attend ces migrants qui ne mourront pas en chemin et qui ne seront pas capturés et renvoyés sur le champ, c'est une existence fantomatique d'« hommes invisibles », de corps exploitables dépourvus de toute documentation qui leur garantisse un minimum de droits. Ils seront tolérés, exploités et constamment menacés tout à la fois. » José A. Zamora, 2017

Causes et genèse d'une crise humanitaire

On observe depuis peu à la frontière sud des États-Unis (ÉU) une forte augmentation du nombre de garçons, de filles et de mineurs migrants venus d'Amérique centrale. Selon plusieurs médias du Mexique et des ÉU, ce nombre, de quelques unités au début de l'année, approchait 3 600 avant la mi-mars, et la plupart d'entre eux ne sont pas accompagnés. Il s'agit là d'une profonde crise humanitaire à caractère régional, qui s'étend de l'Amérique centrale aux ÉU (notamment leur frontière sud), en passant par le Mexique. Cette situation avait été occultée et provoquée par des années de xénophobie et de racisme du régime Trump. Sous l'administration sortante aux ÉU, qui a exploité politiquement la pandémie de Covid 19 (en prétextant une urgence sanitaire), il s'est produit une fermeture radicale et brutale des frontières. Les migrants, y compris des enfants et des mineurs non accompagnés, étaient arrêtés par les autorités états-uniennes et immédiatement réexpédiés à leur pays d'origine ou au Mexique. Pour cette raison, on avait enregistré une diminution du nombre de mineurs migrants non accompagnés à la frontière sud des ÉU. Si le gouvernement de ces derniers a adopté une attitude partiellement différente sur la question (dans le sens où il est moins braqué contre les immigrants et moins xénophobe, outre qu'il a mis fin au Migrant Protection Protocols (MPP), au « Programme Reste au Mexique », et rétabli les mécanismes de droit d'asile), la situation est critique et a une origine historique et structurelle sous plusieurs aspects.

D'abord, elle est le produit du MPP mis en place par le gouvernement précédent et des effets dudit programme. Rappelons-nous qu'une importante population de milliers de migrants venus d'Amérique centrale est installée en divers points de la frontière avec le Mexique (elle est estimée à près de 60 000). D'autre part, il s'y ajoute les causes historico-structurelles de la migration forcée venue d'Amérique centrale que l'on ne peut oublier (les difficultés économiques, le manque de travail et les salaires insuffisants, comme la violence des gangs, le crime organisé et les incidences socio-environnementales des catastrophes naturelles). Les ÉU sont co-responsables de cette crise du fait qu'ils ont défendu des transformations économiques de nature structurelle et de type néolibéral qui, au fil des ans, ont accru la pauvreté et les inégalités en Amérique centrale. Mais les ÉU ont aussi mené des actions d'interventionnisme politique et géopolitique dans la région. Citons par exemple, le soutien au coup d'État au Honduras durant la décennie passée et, à la fin du XXe siècle, l'appui fourni au terrorisme d'État au Guatemala ou aux Contras au Salvador. L'ensemble de ces processus a engendré les mesures généralisées et massives d'expulsion qui forcent des milliers de Centraméricains à quitter leur famille et leur communauté.

Par ailleurs, les effets de la pandémie sont actuellement très sensibles en Amérique centrale, non sans rapport avec l'aggravation d'une pauvreté déjà alarmante et extrême (notamment au Honduras). Et, enfin, les effets dévastateurs des ouragans (d'abord Êta puis Iota) ont accentué la précarité socio-matérielle, la paupérisation et le chômage. Ces situations ne feront qu'amplifier la migration.

Réouverture des centres de détention pour enfants et mineurs centraméricains

Face à l'augmentation du nombre de mineurs à la frontière sud des ÉU, il a été décidé de rouvrir les centres de détention de ces populations. Cependant, malgré la complexité de l'urgence sanitaire engendrée par la pandémie de Covid 19, cette décision n'envoie pas du tout un bon signal. Rappelons-nous que plusieurs de ces centres ont été fermés à cause des exactions et des atteintes aux droits humains subies par les migrants sous l'administration Trump, sans parler des aberrations observées au sein du gouvernement sortant. Il importe de rappeler que la détention de filles, de garçons et de mineurs constitue une violation de leurs droits. Et, comme l'ont signalé plusieurs ONG et avocats de migrants, il existe d'autres solutions possibles face à cette crise. Nous n'en évoquerons ici que deux. Premièrement, les organisations d'aide aux migrants possédant la capacité et l'infrastructure voulues (églises, foyers, institutions de défense des droits humains et des migrants, entre autres) peuvent accueillir et héberger temporairement ces groupes vulnérables. L'autre solution est que les proches qui vivent déjà aux ÉU accueillent ces enfants et mineurs migrants.

Droits des filles, garçons et mineurs migrants

Néanmoins, face à cette crise, il convient de rappeler les cadres juridiques et les institutions qui défendent ces populations et leur apportent des garanties. Comme l'ont indiqué l'UNICEF (en vertu des droits de l'enfant) et plusieurs organisations de défense des migrants, les enfants et mineurs migrants et réfugiés forment des populations extrêmement vulnérables, notamment ceux qui migrent sans pouvoir être accompagnés. À cet égard, l'UNICEF a de nouveau lancé un appel aux pays (d'origine, de transit et de destination), et à leurs sociétés respectives, pour que l'on garantisse dans les plus brefs délais une attention et une protection prioritaires aux garçons, filles et mineurs au cours de leur parcours migratoire. De même, l'UNICEF rappelle aux gouvernements des pays qu'il importe de maintenir ces jeunes avec leurs parents, proches ou gardiens de manière à leur éviter à tout prix la détention (pour des raisons d'immigration) et à ne provoquer dans aucun cas une séparation des familles. En parallèle, elle ajoute que l'on doit garantir les services et les droits à des soins médicaux et à l'éducation, dans un cadre dépourvu de toute discrimination et de toute violence. Enfin, l'UNICEF affirme catégoriquement que les garçons, filles et mineurs ne peuvent être expulsés vers leur pays d'origine s'il y existe des risques et des menaces pour leur intégrité physique et leur vie.

Traduction de **Gilles Renaud**.